

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 05
Nombre de pouvoirs : 00
Date de convocation : 03/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absente excusée : BOUVIER Stéphanie

Absents : LEROUX Béatrice, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy.

Secrétaire de séance : GROSDIDIER Steven

OBJET DE 28_2026 : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SOCIETE LANRIGAN DANS L'VENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 181-18 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LANRIGAN DANS L'VENT en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Lanrigan.

Le projet se situe sur la commune de Lanrigan dans le département d'Ille-et-Vilaine en région Bretagne. Il a pour objet l'implantation d'éoliennes et d'aménagements annexes visant à produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. L'électricité produite est destinée à être injectée sur le réseau public de distribution.

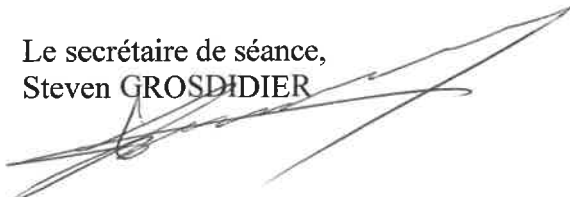
Ce projet a été développé par la société VENSOLAIR (filiale de la Compagnie Nationale du Rhône), spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Il est porté par la société LANRIGAN DANS L'VENT qui regroupe les différents partenaires du projet (commune de Lanrigan, Énerg'iv, Énergie Partagée, Enercoop Bretagne, la coopérative des Survoltés ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône). Elle sera en charge de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

Le projet est ouvert à une consultation du public d'une durée de trois mois : du 24 mars 2026 au 24 juin 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par trois voix pour (Marcel PIOT, Laurent CITRÉ et Mickaël DAUMER), trois voix contre (Julie CARRIC, Alain ESNAULT et Pierre-Yves RIOU-LEBRET) et cinq abstentions (Bruno JACQUEMIN, Sonia ROBERT, René CORMIER, Steven GROSDIDIER et Lydie RONCIERE).

Le secrétaire de séance,
Steven GROSDIDIER



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marcel PIOT

